

ANNEXE 6

GLOSSAIRE

<u>Sigles établissements</u>			
EEMU	École Élémentaire Publique	EPA	École Primaire Application
EMPU	École Maternelle Publique	IME	Institut Médico Éducatif
EPPU	École Primaire Publique	SES	SEGPA Collège
EPS	École Primaire Spécialisée		
<u>Sigles postes</u>			
ENS.APP.EL	Enseignant École Application Élémentaire	ENS.APP.MA	Enseignant École Application Maternelle
ENS.CL.ELE	Enseignant classe élémentaire	ENS.CL.MA	Enseignant classe maternelle
ULEC TSA	ULIS école troubles du spectre autistique	ULEC TSLA	ULIS école troubles langage et apprentissages
ULEC TFC	ULIS école troubles fonctions cognitives	ULEC TFA	ULIS école troubles fonctions auditives
ULEC TFM	ULIS école troubles fonctions motrices	GS12	Classe de grande section dédoublée
CP12	Classe de CP dédoublée	CE12	Classe de CE1 dédoublée
TIT.R.BRIG	Titulaire remplaçant brigade	T.R.S.	Titulaire de secteur
DIR.EC.MAT	Direction École maternelle	DIR.EC.ELE	Direction École Élémentaire
ISES	Enseignant SEGPA Contacteur IEN ASH	RASE	RASED
UEE	Unité d'enseignement élém Contacteur IEN ASH	UEM	Unité d'enseignement maternel Contacteur IEN ASH
SESD	Poste Service Suivi à Domicile Contacteur IEN ASH		
PER 2DEGRE	Enseignant second degré Contacteur IEN ASH		

Pour chaque école figurent la circonscription de rattachement (**IEN**) et éventuellement la mention Réseau d'Éducation Prioritaire (**REP**).

NOTA : -1- Un enseignant nommé dans une école primaire peut exercer indifféremment en élémentaire ou préélémentaire quelle que soit la nature du support qu'il occupe (enseignant classe élémentaire ou enseignant classe maternelle).
Se renseigner auprès du directeur de l'école sur l'organisation pédagogique.

NOTA : - 2 - Établissements sous convention : I.M.E., Établissements médico-sociaux

Les candidats à un poste dans ce type d'établissement **devront prendre contact** avec le directeur de l'établissement ou l'IEN Adjoint au DASEN, en charge du 1^{er} degré et de l'ASH.

IEN NEVERS ASH	03.86.21.70.28
Établissement Médico Éducatif - Clamecy -	03.86.24 00 20 ou 24 (école)
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique - Cosne Cours sur Loire -	03.86.26.82.01 ou 21 (école)
Institut Médico Éducatif Vauban - Guipy –	03.86.29.66.24 ou 51.23 (école)
Institut Médico Éducatif C. Joly - Marzy-	03.86.71 67 10
Institut Médico Éducatif E. Seguin Mouron - Mesves sur Loire -	03.86.69 04 00 ou 47.56 (école)
Institut Médico Éducatif Institut Louis Willemain - Urzy -	03.86.38.54.00
Institut Médico Éducatif rue Benoît Frachon - Varennes Vauzelles -	03.86.71.99.10

ATTENTION : il existe plusieurs annexes aux IME : collège de Corbigny, collège de Decize, collège Claude Tillier de Cosne-sur-Loire, lycée professionnel de Nevers, d'où l'importance de se renseigner avant de postuler sur ces supports.